

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 FEVRIER 2024

Il a été procédé à la validation du Conseil Municipal du 30 janvier 2024.

-Approbation des comptes de gestion 2023 présentés par M. RODDE :

M.RODDE présente à l'assemblée une synthèse et une analyse des comptes de gestion 2023.

-Section de fonctionnement :

-Dépenses : 616 033,17 €

-Recettes : 757 293,31 €

-Excédent 2023 reporté : 24 779,98 €.

Le résultat définitif de la section de fonctionnement est donc excédentaire de **166 040,22 €**. Ce montant sera reporté sur le budget primitif 2024.

-Section d'investissement :

-Dépenses : 193 645,77 €

-Déficit reporté : 268 725,66 €

-Recettes : 391 305,16 €

-Reste à réaliser (subventions appartements Agence Postale et toiture ancienne école notifiées mais non encaissées) : 92 002,00 €

Le résultat définitif de la section d'investissement est donc excédentaire de **20 935,73 €**.

A noter que les charges à caractère général (énergie, combustibles, carburant, alimentation...) représentent encore une part importante des dépenses de fonctionnement (318 161,52 €). Des économies sur la consommation ont toutefois été réalisées mais les dépenses sont proches de l'exercice précédent à cause de l'inflation. Les charges de personnel sont de 213 675,80 €. Les charges financières (intérêts d'emprunts) sont de 7080,54 €.

La fiscalité et les dotations représentent environ 50 % des recettes de fonctionnement.

Au niveau des dépenses d'investissement le remboursement annuel des emprunts en cours (capital) est de 81 578,93 €.

M. RODDE expose ensuite à l'assemblée la situation financière de la commune au 31 décembre 2023. La situation financière devient plus confortable grâce à plusieurs critères.

La capacité d'autofinancement s'est nettement améliorée : 144 498,00 € contre 63 535,00 € en 2020.

L'endettement est en baisse : 673 287,00 € (1357,00 €/habitant) contre 745 222,00 € (1428,00 €/habitant) en 2020.

Le ratio (Endettement/Capacité d'autofinancement) est de 4,61.

L'endettement de la commune est en baisse : 673 287,00 (1357,00 €/habitant) contre 745 222,00 € (1428,00 €/habitant) en 2020.

Dès lors que ce ratio est inférieur à 6, l'endettement de la commune est considéré comme maîtrisé mais nous devons cependant rester vigilant.

M. Le Maire quitte l'assemblée, M. le premier adjoint est nommé président de séance et procède aux votes.

Le Conseil municipal se prononce de la façon suivante :

Comptes de gestion commune et lotissement :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Comptes administratifs commune et lotissement :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

M. Le Maire réintègre alors la salle du Conseil Municipal et poursuit l'ordre du jour.